

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 7 novembre 2025**

Date de la convocation
02/11/2025

Date d'affichage
02/11/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Réf : 2025_39

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Bourges le

21 NOV. 2025

L'an 2025 et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

L'an 2025 et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, JOUAN Séverine, ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mme Fanny CHOLLET

Modification de la Régie du Foyer Rural

La régie du Foyer Rural, instituée par délibération du 2 juillet 1993 et modifiée par délibération du 31 mars 2005, permet l'encaissement des produits de location du Foyer Rural, de la salle de réunion de la mairie, de l'espace multifonctions et de l'électricité consommée au Foyer Rural.

La régie est modifiée comme suit :

- La régie encaisse également les produits suivants : dons anonymes des pèlerins, compte d'imputation 756
- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires, numéraire, carte bancaire, virement
- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des finances publiques du Cher

L'acte constitutif de la régie est modifié en ce sens.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le **21 NOV. 2025**

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le **21 NOV. 2025**